

Communiqué de presse

LE CNC, LE BLOC QUÉBÉCOIS ET LE NPD INTERPELLENT LE PREMIER MINISTRE TRUDEAU : « AUREZ-VOUS LE COURAGE DE RÉPARER LES POTS CASSÉS? »

Ottawa, le 26 février 2020 – À l'approche du budget fédéral, le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC), accompagné du Bloc Québécois et du NPD, interpelle le Premier Ministre du Canada, Justin Trudeau, afin que son gouvernement apporte des améliorations concrètes au programme d'assurance-emploi.

En effet, lors des dernières élections fédérales, le Parti Libéral du Canada, qui forme l'actuel gouvernement, s'est engagé à améliorer deux volets importants du programme d'assurance-emploi :

- prolonger les prestations de maladie de 15 à 26 semaines;
- rendre permanent et améliorer le projet pilote pour les travailleurs et les travailleuses des secteurs saisonniers.

En compagnie des députés Alexandre Boulerice, chef adjoint du NPD, et Louise Chabot, porte-parole du Bloc Québécois (BQ) en matière d'emploi, les représentants du CNC, Pierre Céré, porte-parole, et Fernand Thibodeau, du groupe Aide et Soutien aux travailleuses et travailleurs des secteurs saisonniers (ASTS) plaident pour des améliorations qui permettront de mieux soutenir les populations visées.

Ainsi, pour les prestations maladie, les différents représentants présents à la conférence de presse ont plaidé pour une couverture pouvant aller jusqu'à 50 semaines pour les personnes atteintes d'une maladie grave. Le Bloc Québécois a déposé la semaine dernière une motion, qui a reçu le soutien du NPD, pour demander au gouvernement de faire passer les prestations spéciales de maladie de l'assurance-emploi de 15 à 50 semaines dans le prochain budget. La motion fut d'ailleurs adoptée par la majorité de la Chambre, avec l'appui de l'ensemble de l'opposition.

Au regard du projet pilote visant les travailleurs et les travailleuses des industries saisonnières, si l'intention du gouvernement est de l'améliorer, nous lui partageons la proposition suivante : que la mesure de prolongation de 5 semaines de prestations devienne permanente en y ajoutant un critère unique d'admissibilité de 420 heures, accompagné d'un taux de prestations basé sur les 12 meilleures semaines, toujours destinée aux travailleurs et travailleuses de l'industrie saisonnière vivant dans des régions où l'emploi saisonnier est plus élevé que la moyenne nationale. Nous proposons également que cette mesure soit élargie aux communautés autochtones de l'ensemble canadien ainsi qu'aux régions aux prises avec un chômage structurel. **En d'autres mots, nous visons à « protéger » ces régions et communautés avec des mesures de soutien.**

Pour Fernand Thibodeau, porte-parole d'ASTS, de la Péninsule acadienne, « le projet pilote pour les saisonniers se termine le 30 mai prochain. Les gens sont inquiets! Il faut vraiment rendre cette mesure permanente, et l'améliorer concrètement pour nos régions et nos communautés ». Il a rajouté « qu'il y a des gens, nombreux, qui vivent les effets du trou noir, parce que l'emploi saisonnier dans nos régions est ce qui façonne notre économie. Tout cela relève de mesures plus justes et équitables dont nous avons un urgent besoin ».

Le CNC a lancé en janvier la campagne « **L'assurance-chômage doit changer** ». En plus de sa présence accrue sur les médias sociaux pour sensibiliser les décideurs et faire accroître le soutien envers ses propositions, le CNC a franchi une nouvelle étape par la publication, dès aujourd'hui, d'une série de publicités dans les quotidiens *Le Devoir* et le *Globe and Mail* pour faire passer son message.

« Avec les mesures proposées, des milliers de travailleuses et de travailleurs qui vivent en ce moment des situations difficiles verraient leur situation s'améliorer. Le gouvernement a l'opportunité d'agir rapidement en adoptant ces mesures dès le prochain budget », a déclaré Louise Chabot.

« Après tant d'années de réformes régressives qui ont mis les travailleurs et les travailleuses à mal, il est temps de mettre en place des mesures de rééquilibre et que l'assurance-emploi fonctionne pour tout le monde », a renchéri Alexandre Boulerice.

Les deux députés ont, d'une même voix, souligné que les gens doivent pouvoir se soigner dans la dignité et qu'il est important de soutenir les travailleurs et les travailleuses de l'industrie saisonnière, nos régions, et les communautés autochtones. D'ailleurs, les revendications de la campagne sont également soutenues par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL).

Fondé en 2005, le CNC est la force organisée rassemblant les groupes œuvrant à la défense et à la promotion des droits des chômeurs et chômeuses du Québec et du Nouveau-Brunswick. Le fondement de son activité et de son action vise la mise en place d'un régime d'assurance-chômage juste et d'accès universel.

Pierre Céré, porte-parole du CNC, a conclu la conférence de presse en rappelant que « le monde du travail vit toujours les conséquences de réformes et contre-réformes imposées à l'assurance-emploi au cours des années 1990 ». **S'adressant au premier ministre, il pose la question suivante : « Monsieur Trudeau, aurez-vous le courage de réparer les pots cassés? ».**

Source :

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Milan Bernard, conseiller à l'organisation, cell. : 438-868-0777

Fernand Thibodeau, ASTS, cell. : 506-888-1363

Courriel : cnc@lecnc.com